

Gaz de schiste : "Le gouvernement s'est couché"

Mercredi soir, la proposition de loi UMP concernant l'exploitation du gaz de schiste a été adoptée par l'Assemblée nationale. La gauche a voté contre. Pour José Bové, la majorité a cédé à la pression des industriels. Le député écologiste estime que ce texte "exacerbe la colère" des militants et met en garde le gouvernement contre cette "reculade".

Dans quel état d'esprit êtes-vous, après l'adoption du texte par les députés?

C'est clairement une reculade de la part du gouvernement et de la majorité par rapport aux propos tenus initialement par le Premier ministre et la ministre de l'Environnement qui s'étaient déclarés favorables à l'abrogation des permis de gaz et huile de schiste. Aujourd'hui, le terme d'abrogation n'existe plus. Cet article 2* est une façon de permettre aux industriels de se dédouaner. Surtout que ceux qui vont analyser ces rapports seront les mêmes personnes qui ont octroyé les permis au niveau du ministère de l'Energie. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cela ne résout rien ! Au contraire, cela exacerbe la colère sur les territoires. La seule chose positive, et je le reconnais, est l'interdiction de la fracturation hydraulique.

«C'est un très mauvais signal donné aux Français» Vous parlez d'ailleurs "d'erreur fondamentale". Pourquoi?

Je pense que ce texte est un très mauvais signal donné aux Français, puisque la parole publique a été complètement bafouée. Quand on est ministre, on ne peut pas dire que l'on veut abroger des textes et réaliser ensuite un changement à 180° en faisant un compromis avec les industriels.

Selon vous, le lobby des industriels a joué un rôle majeur dans cette décision?

Oui clairement, car il a fait pression à la fois sur le ministère et sur les élus pour tenter de faire croire que, si les permis étaient abrogés, les recours juridiques allaient coûter des millions et des millions d'euros à l'Etat. Or l'analyse juridique montre qu'au maximum ils pouvaient bénéficier de l'indemnisation sur les documents déjà réalisés. C'est-à-dire que du papier ! Car les travaux n'ont pas commencé. Les industriels ne pouvaient se prévaloir d'aucune réserve et donc d'aucun manque à gagner. Que le gouvernement ait succombé à cette intoxication, c'est du grand n'importe quoi. Pour justifier le texte, Christian Jacob a expliqué avoir voulu éviter les menaces. Sauf qu'aucune n'était valable ! On change la politique en fonction des intérêts des entreprises et on se couche littéralement devant elles. C'est inadmissible.

Vous êtes un fer de lance de cette protestation. Quelles actions allez-vous désormais mener?

Le combat continuera jusqu'à l'abrogation claire et sans ambiguïté des permis. Sur le terrain, les collectifs restent tous mobilisés. Chaque jour, des nouveaux se créent car l'information avance dans les communes. Les militants sont remontés comme des pendules parce qu'ils ont l'impression d'avoir été trahis et les élus locaux restent mobilisés avec leur population. Il n'y aura pas un seul essai, une seule fracturation hydraulique (pour tester les technologies, ndlr) qui sera acceptée sur le territoire. Au mieux les pneus des camions seront démontés, au pire, je ne sais pas... Mais que le gouvernement ne croit pas que la situation va se calmer. Bien au contraire, cela va radicaliser les gens.

«Les militants sont remontés comme des pendules» Qu'attendez-vous du Sénat qui examinera le texte le 1er juin?

Nous allons faire le même travail qu'à l'Assemblée nationale : rencontrer les sénateurs, discuter avec eux, faire des propositions pour revenir à la première écriture (avant modification de l'article 2, ndlr). Il serait aberrant de ne pas le faire. J'espère que les sénateurs vont le comprendre. D'autant plus que beaucoup d'entre eux vont être renouvelables au mois de septembre et que les maires sont ceux qui les élisent.

Nicolas Hulot et Eva Joly ont manifesté côte à côte contre le gaz de schiste. C'était important qu'ils s'affichent ensemble sur ce dossier?

Il n'y a pas de bataille entre les deux. Bien sûr qu'il y a plusieurs candidats dans la famille politique écologiste, donc c'est évident que chacun pense qu'il est le meilleur. Mais quand il y a urgence, sur les sujets forts, il n'y a aucun problème entre l'ensemble des partisans.

*L'article 2 donne un délai de "deux mois" aux industriels pour remettre "à l'autorité administrative (...) un rapport précisant les techniques employées". Les permis seront abrogés uniquement si ce rapport n'est pas remis ou s'il "mentionne le recours, effectif ou éventuel, à des forages suivis de fracturation hydraulique de la roche". Initialement, l'article 2 énonçait simplement : "Les permis exclusifs de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels sont abrogés".

Anne-Charlotte Dusseaux

Jeudi 12 Mai 2011